



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
20.09.2007
Date de la convocation des conseillers :
20.09.2007
point de l'ordre du jour no:
12-A

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 28 septembre 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz Tonnar,,
échevins, Hoffmann, Snel, Huss, Knaff, Jaerling, Zwally, Codello,
Wohlfarth, Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal.
Absents : Maroldt, Roller, Hildgen, Hannen, Weidig, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Convention relative aux aides à la construction d'ensembles

Vu la convention du 27 juillet 2007 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement ;

Considérant que la Ville procède à la construction respectivement rénovation de logements dans le cadre de la loi modifiée du 25 février 1979 de l'aide au logement, à savoir :

- Esch-sur-Alzette, 57, rue du Fossé
- Esch-sur-Alzette, 39, rue des Remparts
- Esch-sur-Alzette, 43, rue St. Vincent

Considérant que l'Etat participe à raison de 75% aux frais de transformation des logements locatifs, sans que ce montant ne puisse dépasser :

- 130.145 € 15% TVA incluse pour le projet 57, rue du Fossé
- 111.043 € 15% TVA incluse pour le projet 39, rue des Remparts
- 150.000 € 15% TVA incluse pour le projet 43, rue St. Vincent

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi

a p p r o u v e à l'unanimité

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement.

en séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 28/09/2007.
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

suivent les signatures